



Commune
YVONAND

INFO-DÉCHETS

COMMUNE D'YVONAND



Horaires de la déchetterie du bureau communal

Lundi :	7h30 - 17h30
Mardi :	7h30 - 17h30
Mercredi :	7h30 - 17h30
Jeudi :	7h30 - 17h30
Vendredi :	7h30 - 16h30
Samedi :	fermé

Horaires de la déchetterie des Vursys

Lundi :	fermé
Mardi :	fermé
Mercredi :	13h00 - 17h00
Jeudi :	fermé
Vendredi :	13h00 - 17h00
Samedi :	09h00 - 16h00

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements.
Service des travaux et de l'environnement, voirie : 024 423 32 67

© www.yvonand.ch - www.strid.ch

VOS DÉCHETS ORGANIQUES



DÉCHETS DE CUISINE

Restes de cuisine, viande, poisson, crus ou cuits, épluchures, fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, thé, fleurs et plantes fanées, litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux)



DÉCHETS VÉGÉTAUX DE JARDIN

Tontes de gazon et d'herbe, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes, feuillages

	ÉCOPONTS YVONAND	DÉCHETTERIE DES VURSYS	CONTAINERS PORTE-À-PORTE
Déchets de CUISINE	OUI	NON	OUI
Déchets de JARDIN	NON	OUI (SAUF GAZON ET HERBE)	OUI

Des contrôles fréquents seront opérés. Tout contrevenant se verra sanctionné.

Déchets verts

- Tas de branchage en vrac, en petites quantités jusqu'à 1m³: uniquement tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes, feuillages. Les souches ne sont pas acceptées.
- Attention, le gazon et l'herbe coupée ne sont plus repris à la déchetterie des Vursys.

Les déchets de cuisine, même en petites quantités dans les livraisons à la déchetterie des Vursys sont strictement interdits.

Containers pour déchets de cuisine sur les écopoints

Ces containers sont strictement réservés aux **déchets de cuisine**. Le dépôt de déchets végétaux de jardin est strictement interdit.

Containers 120L, 240L, 360L et 770L du ramassage porte-à-porte

Les containers du ramassage porte-à-porte doivent être équipés de vignettes annuelles, disponibles à l'administration communale. Les déchets de cuisine et les déchets végétaux de jardin peuvent être déposés ensemble dans les containers du ramassage porte-à-porte.

Quelle différence ?

Les déchets végétaux de jardin collectés aux Vursys sont broyés et destinés à produire du compost. Ce type de compostage ne permet pas une stérilisation contrôlée, raison pour laquelle les déchets de cuisine sont strictement interdits.

Les **déchets de cuisine** des écopoints et les déchets organiques du ramassage porte-à-porte entrent dans une filière de méthanisation. Les résidus de ce traitement destiné à la production de gaz font l'objet d'un second compostage. Cette filière garantit une stérilisation complète des sous-produits.

Déchets admis dans les déchetteries

Des contrôles réguliers seront opérés à la déchetterie du bureau communal. Tout dépôt non autorisé sera sanctionné. Attention, les objets en plastique dur doivent être collectés dans un sac 110L, dans le cas d'objets très volumineux, ils peuvent être collectés dans les encombrants.

Catégorie	Déchetterie des Vursys	Déchetterie communale
Verre	X	X
PET	X	X
Papier	X	X
Carton	X	X
Aluminium	X	X
Fer blanc (boîtes de conserve)	X	X
Capsules de café nespresso®	X	X
Textiles et chaussures	X	X
Huiles usagées	X	X
Piles, batteries	X	X
Ampoules	X	X
Flaconnages	X	X
Métaux, ferraille	X	-
Bois usagés	X (< 1m³)	-
Matériaux inertes (pierres, briques, béton, porcelaine)	X (< 1m³)	-
Fibrociment (bac à fleurs, tuyau)	X (< 1m³)	-
Appareils électriques et électroniques ¹	X	-
Déchets spéciaux des ménages ²	X	-
Objets encombrants	X	-
Pneus (véhicules légers)	X (PAYANT)	-
Déchets de jardin (sauf gazon, herbes)	X	-
Déchets alimentaires	-	X

¹Appareils électriques et électroniques : téléviseurs, radios, ordinateurs et appareils de bureau, appareils électroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, etc. Ces appareils sont à retourner en priorité aux revendeurs.

² Déchets spéciaux des ménages : peinture, produits chimiques, etc.

- Ramassage des ordures ménagères
- Ramassage des déchets compostables
Containers avec vignettes dès 6h30

- Déchetterie du bureau communal
- Déchetterie des Vursys

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
JE 1 FÉRIÉ	DI 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1
VE 2 FÉRIÉ	LU 2 ●	LU 2 ●	JE 2 ●	SA 2	MA 2 ●
SA 3 ●	MA 3 ●	MA 3 ●	VE 3 FÉRIÉ	DI 3	ME 3 ●
DI 4	ME 4 ●	ME 4 ●	SA 4 ●	LU 4 ●	JE 4 ●
LU 5 ●	JE 5 ●	JE 5 ●	DI 5	MA 5 ●	VE 5 ●
MA 6 ●	VE 6 ●	VE 6 ●	LU 6 FÉRIÉ	ME 6 ●	SA 6 ●
ME 7 ●	SA 7 ●	SA 7 ●	MA 7 ●	JE 7 ●	DI 7
JE 8 ●	DI 8	DI 8	ME 8 ●	VE 8 ●	LU 8 ●
VE 9 ●	LU 9 ●	LU 9 ●	JE 9 ●	SA 9 ●	MA 9 ●
SA 10 ●	MA 10 ●	MA 10 ●	VE 10 ●	DI 10	ME 10 ●
DI 11	ME 11 ●	ME 11 ●	SA 11 ●	LU 11 ●	JE 11 ●
LU 12 ●	JE 12 ●	JE 12 ●	DI 12	MA 12 ●	VE 12 ●
MA 13 ●	VE 13 ●	VE 13 ●	LU 13 ●	ME 13 ●	SA 13 ●
ME 14 ●	SA 14 ●	SA 14 ●	MA 14 ●	JE 14 FÉRIÉ	DI 14
JE 15 ●	DI 15	DI 15	ME 15 ●	VE 15 ●	LU 15 ●
VE 16 ●	LU 16 ●	LU 16 ●	JE 16 ●	SA 16 ●	MA 16 ●
SA 17 ●	MA 17 ●	MA 17 ●	VE 17 ●	DI 17	ME 17 ●
DI 18	ME 18 ●	ME 18 ●	SA 18 ●	LU 18 ●	JE 18 ●
LU 19 ●	JE 19 ●	JE 19 ●	DI 19	MA 19 ●	VE 19 ●
MA 20 ●	VE 20 ●	VE 20 ●	LU 20 ●	ME 20 ●	SA 20 ●
ME 21 ●	SA 21 ●	SA 21 ●	MA 21 ●	JE 21 ●	DI 21
JE 22 ●	DI 22	DI 22	ME 22 ●	VE 22 ●	LU 22 ●
VE 23 ●	LU 23 ●	LU 23 ●	JE 23 ●	SA 23 ●	MA 23 ●
SA 24 ●	MA 24 ●	MA 24 ●	VE 24 ●	DI 24	ME 24 ●
DI 25	ME 25 ●	ME 25 ●	SA 25 ●	LU 25 FÉRIÉ	JE 25 ●
LU 26 ●	JE 26 ●	JE 26 ●	DI 26	MA 26 ●	VE 26 ●
MA 27 ●	VE 27 ●	VE 27 ●	LU 27 ●	ME 27 ●	SA 27 ●
ME 28 ●	SA 28 ●	SA 28 ●	MA 28 ●	JE 28 ●	DI 28
JE 29 ●	DI 29	DI 29	ME 29 ●	VE 29 ●	LU 29 ●
VE 30 ●	LU 30 ●	LU 30 ●	JE 30 ●	SA 30 ●	MA 30 ●
SA 31 ●	MA 31 ●	MA 31 ●	DI 31		

● Horaires de la déchetterie du bureau communal:

Lundi au jeudi: 7h30 - 17h30 | Vendredi: 7h30 - 16h30 | Samedi: fermé

Horaires spéciaux : 24 décembre 2026 et 31 décembre 2026: ouverture de la déchetterie de 7h30 à 12h00
2 avril et 13 mai 2026 : fermeture exceptionnelle à 16h30 (veille de jours fériés)

CALENDRIER 2026

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
ME 1 C V	SA 1 FÉRIÉ	MA 1 C	JE 1 C	DI 1	MA 1 C
JE 2 C	DI 2	ME 2 C V	VE 2 C V	LU 2 C	ME 2 C V
VE 3 C V	LU 3 C	JE 3 C	SA 3 V	MA 3 C	JE 3 C
SA 4 V	MA 4 C	VE 4 C V	DI 4	ME 4 C V	VE 4 C V
DI 5	ME 5 C V	SA 5 V	LU 5 C	JE 5 C	SA 5 V
LU 6 C	JE 6 C	DI 6	MA 6 C	VE 6 C V	DI 6
MA 7 C	VE 7 C V	LU 7 C	ME 7 C V	SA 7 V	LU 7 C
ME 8 C V	SA 8 V	MA 8 C	JE 8 C	DI 8	MA 8 C
JE 9 C	DI 9	ME 9 C V	VE 9 C V	LU 9 C	ME 9 C V
VE 10 C V	LU 10 C	JE 10 C	SA 10 V	MA 10 C	JE 10 C
SA 11 V	MA 11 C	VE 11 C V	DI 11	ME 11 C V	VE 11 C V
DI 12	ME 12 C V	SA 12 V	LU 12 C	JE 12 C	SA 12 V
LU 13 C	JE 13 C	DI 13	MA 13 C	VE 13 C V	DI 13
MA 14 C	VE 14 C V	LU 14 C	ME 14 C V	SA 14 V	LU 14 C
ME 15 C V	SA 15 V	MA 15 C	JE 15 C	DI 15	MA 15 C
JE 16 C	DI 16	ME 16 C V	VE 16 C V	LU 16 C	ME 16 C V
VE 17 C V	LU 17 C	JE 17 C	SA 17 V	MA 17 C	JE 17 C
SA 18 V	MA 18 C	VE 18 C V	DI 18	ME 18 C V	VE 18 C V
DI 19	ME 19 C V	SA 19 V	LU 19 C	JE 19 C	SA 19 V
LU 20 C	JE 20 C	DI 20	MA 20 C	VE 20 C V	DI 20
MA 21 C	VE 21 C V	LU 21 FÉRIÉ	ME 21 C V	SA 21 V	LU 21 C
ME 22 C V	SA 22 V	MA 22 C	JE 22 C	DI 22	MA 22 C
JE 23 C	DI 23	ME 23 C V	VE 23 C V	LU 23 C	ME 23 C V
VE 24 C V	LU 24 C	JE 24 C	SA 24 V	MA 24 C	JE 24 C
SA 25 V	MA 25 C	VE 25 C V	DI 25	ME 25 C V	VE 25 FÉRIÉ
DI 26	ME 26 C V	SA 26 V	LU 26 C	JE 26 C	SA 26 V
LU 27 C	JE 27 C	DI 27	MA 27 C	VE 27 C V	DI 27
MA 28 C	VE 28 C V	LU 28 C	ME 28 C V	SA 28 V	LU 28 C
ME 29 C V	SA 29 V	MA 29 C	JE 29 C	DI 29	MA 29 C
JE 30 C	DI 30	ME 30 C V	VE 30 C V	LU 30 C	ME 30 C V
VE 31 C V	LU 31 C	SA 31 V			JE 31 C

Horaires de la déchetterie des Vursys :

Mercredi: 13h00 - 17h00 | Vendredi: 13h00 - 17h00 | Samedi: 09h00 - 16h00

Horaires spéciaux : 14 mai 2026 : fermeture à 16h00 | Samedi 1^{er} août 2026 : fermeture toute la journée



Mauguettaz





Commune
YVONAND



en des «éco-points» : déchets de cuisine, ordures ménagères et couches-culottes

Nouvelles mesures – Déchetterie des Vursys

Afin d'améliorer le fonctionnement de la déchetterie et de garantir une gestion durable et équitable des déchets, plusieurs mesures entreront en vigueur dès le 1er janvier prochain :

Contrôle d'accès à la déchetterie

L'accès à la déchetterie sera désormais contrôlé afin de le limiter aux habitants de la commune.

Un macaron vous est distribué avec cet infodéchet. Le macaron doit être apposé de manière visible sur le pare-brise lors de tout dépôt. Des contrôles systématiques seront effectués ; l'accès sera refusé aux usagers non munis de leur macaron. En cas de perte, un nouveau macaron peut être obtenu au guichet communal contre un émolument de 20 CHF.

Suppression de la collecte du gazon et des plastiques durs à la déchetterie

La collecte du gazon est désormais supprimée. En effet, la décomposition du gazon produit des jus susceptibles de polluer les eaux souterraines.

Alternatives possibles :

- Les compostières régionales acceptent les gazons
- Vous pouvez également opter pour la collecte en porte-à-porte des déchets verts en bac. Il suffit pour cela d'acquérir un bac et la vignette correspondante auprès du guichet communal pour bénéficier de la collecte hebdomadaire
- Faire votre propre compost dans votre jardin

Les plastiques durs (jouets, bacs cassés, meubles en plastique, etc.) étant incinérés, leur collecte séparée ne se justifie plus. Ces déchets doivent désormais être éliminés de la manière suivante :

- Petits volumes : dans un sac taxé
- Objets volumineux (ne passant pas dans un sac 110 litres) : à déposer lors de la collecte des encombrants

Fin du rabais famille

Jusqu'à présent, les familles bénéficiaient d'un rabais sur la taxe forfaitaire. Or, celles-ci profitent déjà de plusieurs avantages : les enfants de moins de 18 ans sont exonérés de cette taxe et des containers spécifiques pour l'élimination des couches-culottes sont mis à disposition.

Afin de rééquilibrer les comptes du service des déchets et de respecter le principe du pollueur-payeur, conformément à la législation en vigueur, la Municipalité a donc décidé de supprimer ce rabais dès l'année 2026. Ces mesures visent à assurer une gestion des déchets plus juste, plus efficace et plus respectueuse de l'environnement.

Objets encombrants

Les objets incinérables entrant dans un sac de 110 litres ne sont pas des objets encombrants et doivent être éliminés dans un sac officiel taxé.

Définition

Objets encombrants émanant de l'usage courant d'un logement, tels que matelas, fauteuils, canapés, chaise de jardin,...

Filières d'élimination

Les objets encombrants peuvent être déposés en quantité limitée à la déchetterie des Vursys. L'accès à la benne des encombrants est géré par le surveillant de la déchetterie. Tout dépôt non autorisé devant la benne sera sanctionné.

Les grandes quantités de déchets encombrants ne sont pas acceptées aux Vursys et doivent être livrées à la STRID aux frais du propriétaire. Pour bénéficier du tarif communal, les habitants de la commune peuvent se procurer une carte d'accès à la STRID contre le dépôt d'une caution de CHF. 20.- Renseignements et carte disponibles à l'administration communale, Av. du Temple 8. Attention, la STRID est fermée le samedi.

Inférieur à 110 L

1 à 3 meubles

Plus de 3 meubles

Sacs officiels taxés

Déchetterie des Vursys

STRID d'Yverdon-les-Bains